

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
6^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

COMPTE RENDU INTEGRAL — 70^e SEANCE

1^{re} Séance du Vendredi 16 Novembre 1979.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GUY BÈCHE

1. — Loi de finances pour 1980 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 10180).

Commerce extérieur.

M. Pierret, rapporteur spécial de la commission des finances.

Rappel au règlement : MM. Schneider, le rapporteur spécial.

M. Mayoud, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Alain Richard,
Bordu,

Mme Louise Moreau,
MM. Gilbert Gantier,
Revet.

MM. Jean-François Deniau, ministre du commerce extérieur ;
Daillier, le rapporteur spécial.

ECONOMIE ET BUDGET. — III : ECONOMIE

Etat B.

Titre III. — Adoption (p. 10190).

Titre IV (p. 10191).

Amendement n° 444 de M. Gosnat : MM. Bordu, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 443 de M. Gosnat : MM. Bordu, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Adoption du titre IV.

Etat C.

Titre V. — Adoption (p. 10191).

Renvol de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 10191).

PRESIDENCE DE M. GUY BECHE,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1980
(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980 (n^{os} 1290, 1292).

COMMERCE EXTERIEUR

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits concernant le commerce extérieur.

La parole est à M. Pierret, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Christian Pierret, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre du commerce extérieur, mes chers collègues, l'année dernière, tout semblait aller pour le mieux en matière de commerce extérieur : avec un excédent de 2,5 milliards de francs, nos échanges représentaient un aspect positif de la situation économique du pays, peut-être le seul.

D'une seule phrase, monsieur le ministre, vous repoussiez alors nos mises en garde. « Ainsi, disiez-vous, nous sommes parvenus à opérer un retournement spectaculaire qui n'est pas dû seulement à un effort de quelques mois. »

Aujourd'hui, à la lumière des chiffres, nous pouvons mesurer à sa juste valeur l'ampleur de ce « retournement » : de janvier à septembre 1979, nos échanges commerciaux sont déjà déficitaires de 5,5 milliards de francs. Un rapport du bureau d'information et de prévision économiques prévoit un déficit de 11 milliards pour 1979.

M. Jean-Marie Daillet. Ce n'est pas énorme !

M. Christian Pierret, rapporteur spécial. Pris de court par cette évolution, vous vous réfugiez dans les arcanes des statistiques : pour ne plus parler d'un déficit dont vous avez toujours nié l'origine profonde, vous essayez maintenant de placer l'affaire au niveau de la balance des paiements. Désormais, vous ne ferez plus état du déficit observé en matière d'échanges commerciaux, mais de l'excédent enregistré dans le domaine du négoce international, des grands travaux, des assurances, du tourisme !

Certes, l'année dernière, les paiements courants ont été excédentaires de 17,8 milliards de francs et, en septembre 1979, l'excédent était de 6,6 milliards.

Mais ne nous réjouissons pas trop vite des résultats de cette habile présentation. La discrète globalisation des données statistiques permet certes de brouiller les pistes, mais elle met aussi en valeur la réduction de cet excédent lui-même : de 7,8 milliards en septembre 1978, il tombe à 6,6 milliards en septembre 1979, soit une chute de 18 p. 100 en un an. Et vous sembleriez ignorer l'aggravation de notre déficit en matière d'échanges de brevets. La situation actuelle exige autre chose que ce type d'arithmétique.

Mais, monsieur le ministre, est-ce bien devant vous qu'il faut développer une analyse de nos échanges alors que les défaillances constatées mettent plus en cause les ministères de l'industrie et de l'économie que votre seul département ministériel ?

Une stratégie du commerce extérieur repose évidemment sur une politique des exportations, mais aussi sur une politique des importations, et surtout sur une politique industrielle, c'est-à-dire sur un ensemble de propositions économiques destinées à assurer à notre pays une place de choix dans le peloton de tête des nations industrialisées, s'il peut encore en avoir une. Le dollar, certes, vous a fait passer un premier cap difficile. Il vous fait aujourd'hui défaut au milieu du gué.

La hausse des prix du pétrole sera une nouvelle fois incriminée. Mais les hausses de juillet 1979 n'ont fait que combler le retard pris par les prix du brut, du fait de l'inflation occidentale et de la dépréciation du dollar.

Il est facile d'invoquer l'inadmissible transfert de ressources, la ponction opérée par les pays de l'O. P. E. P. Mais entre 1977 et 1978, lorsque les prix des produits manufacturés exportés par les pays industriels se sont accrus de 14 p. 100, les cours du pétrole n'ont progressé, eux, que de 2 p. 100 et ceux des matières premières vendues par les pays en voie de développement ont diminué de 4 p. 100.

Comment avez-vous pu concevoir votre politique, en supposant que les pays producteurs ne réagiraient pas sur les prix du brut, alors que les prix ont augmenté de 65 p. 100 aux Etats-Unis entre 1976 et 1979 et que le dollar a perdu 15 p. 100 de sa valeur ?

Monsieur le ministre, vous nous disiez l'an passé, qu'une bonne tenue du franc constituait un élément positif pour l'équilibre de notre commerce extérieur et qu'il ne fallait pas seulement prendre en compte la faiblesse du dollar si le franc perdait parallèlement de sa valeur. Soit ! Mais, entre août 1978 et août 1979, le franc a perdu 6,75 p. 100 de sa valeur par rapport au mark, 12,45 p. 100 par rapport à la livre et 5,5 p. 100 par rapport au florin. Je vous laisse le soin, monsieur le ministre, de tirer les conclusions qui s'imposent de vos propres espérances de l'an dernier.

Le rétablissement de nos échanges commerciaux en 1978 a constitué un phénomène de circonstances et nous le savions dès l'automne dernier. La France a été l'un des pays bénéficiaires de l'érosion accélérée du dollar puisque l'effritement de cette monnaie est à l'origine de la stabilité de nos prix à l'importation : la baisse de la monnaie américaine a réduit, en 1978, de 5,3 p. 100 le prix de la tonne de pétrole brut importé et de 13,5 p. 100 les prix des matières premières importées.

L'équilibre de nos échanges, dont vous étiez fier, s'est rétabli en 1978, essentiellement grâce au rétablissement de nos échanges agro-alimentaires ; d'une part, du fait de la baisse des prix des produits importés et, d'autre part, du fait de la disparition des effets de la sécheresse de 1976.

Mais cet équilibre relatif est des plus précaires. Il est à la merci du moindre aléa climatique et dépend totalement de notre récolte de céréales. Nous avons aussi bénéficié d'autres circonstances : la production d'énergie hydraulique est, en année normale, de l'ordre de 56 milliards de kilowatts-heure, en 1978, elle a été de 68 milliards ; ce surplus exceptionnel nous a permis d'économiser 2,5 millions de tonnes de pétrole brut importé. L'année 1979, malheureusement, se soldera par une chute d'au moins 10 p. 100 de la production hydraulique, ce qui accroîtra le déficit global.

Monsieur le ministre, si l'O. P. E. P. était la seule responsable de nos difficultés, nous ne pourrions comprendre pourquoi, avant 1973, nos échanges montraient déjà une nette tendance au déficit, ni pourquoi des pays comme la République fédérale d'Allemagne ou le Japon dégageaient des excédents commerciaux.

En réalité — et c'est le point sur lequel je voudrais insister — si la France connaît un déficit chronique, c'est en raison de la faiblesse de son industrie, de la faiblesse du secteur recherche-développement, et non pas en raison de la seule agressivité des pays producteurs de pétrole.

La fameuse « facture pétrolière » accentue et amplifie un mouvement qui lui est à la fois antérieur et extérieur. Elle fonctionne, en fait comme un révélateur. Par ailleurs, il est quelque peu illogique de vouloir mobiliser l'opinion publique sur et contre la seule « facture pétrolière » et de passer sous silence notre « facture industrielle ».

En effet, en 1978, notre solde commercial avec les pays de l'O. P. E. P. était déficitaire de 24 milliards de francs, mais ce même solde était déficitaire de 22 milliards de francs avec les U. S. A., la R. F. A. et le Japon, tous échanges cumulés. Comment peut-on expliquer que, d'un côté, un déficit de 24 milliards — celui qui est enregistré à l'égard de l'O. P. E. P. — soit inacceptable et que, de l'autre, un déficit de 22 milliards soit pratiquement passé sous silence ?

Peut-on prétendre que nos importations de la zone couverte par l'O. P. E. P. qui s'élevaient à 52 milliards de francs en 1970 constituaient un prélèvement inadmissible et que ce n'était pas le cas pour nos importations en provenance des pays industriels développés, comme la R. D. A., les U. S. A. et le Japon, qui atteignaient 104 milliards, c'est-à-dire le double ?

Avouez que certaines de vos justifications pourraient paraître illogiques à quelques mauvais esprits.

La politique du « tout exportation » qui prévaut depuis quelques années se traduit par une plus grande insertion passive de la France dans la division internationale du travail.

M. Jean-Marie Daillet. Il faudrait savoir ce que vous voulez !

M. Christian Pierret, rapporteur spécial. Or notre pays, notamment du fait de la faiblesse de notre tissu industriel et de notre recherche technologique, subit cette division plus qu'il ne la marque.

Sans nier le caractère inéluctable d'une certaine répartition internationale du travail et même d'une certaine spécialisation industrielle, l'avenir de la France exige que celles-ci soient à la fois conscientes, volontaires et maîtrisées. De ce fait, malgré les efforts louables de votre département, votre politique débouche sur une dépendance accrue plus que sur une indépendance dont la réalité ne survit que dans les allocutions.

Notre pays est de plus en plus sensible aux fluctuations conjoncturelles internationales, et notamment de plus en plus dépendant des mesures de relance ou de freinage de l'activité économique prises par nos partenaires commerciaux, à commencer par l'Allemagne.

Par ailleurs, depuis 1975, la part des importations dans la production intérieure brute devient supérieure à celle des exportations, et cette situation pourrait signifier que les importations se nourrissent des exportations : plus nous développons nos exportations et plus nous devons importer.

C'est là aussi qu'il faut soulever un problème essentiel. Vous n'avez pas à notre connaissance de politique d'importation organisée, et qui tourne le dos, bien sûr, au protectionnisme.

Que fait le Gouvernement, par exemple, pour essayer de sortir notre pays de la dépendance énergétique ?

La recherche en matière d'énergies nouvelles est trop négligée, alors que, dans le même temps, les Etats-Unis et l'Allemagne fédérale investissent massivement dans ce domaine. Vous tentez de nous faire passer du « tout pétrole » au « tout nucléaire » et vous êtes condamné à vous enliser dans une Afrique devenue notre seul pourvoyeur en uranium.

Que faisons-nous pour réduire notre dépendance technologique ? Comme l'ont déjà montré les discussions budgétaires, la recherche-développement reste, hélas ! la parente pauvre dans le projet de budget pour 1980. Il n'est pas utile de revenir sur le démantèlement de l'informatique ou de la recherche nucléaire, mais constatons objectivement que bien peu de choses sont faites dans le domaine des micro-processeurs, et que le secteur de la machine-outil se débat dans des difficultés sans fin.

A ce propos, ministres ou autres responsables ne cessent de nous dire ce qui va être fait, mais nous ne voyons rien venir de très concret, concernant ce fameux plan sur la machine-outil. Il en est de même pour les biens de consommation. Où en sont, par exemple, les projets en matière d'informatique et d'industrie agro-alimentaire, en matière d'industrie du bois ?

Dans nos départements, nous sommes conduits à nous intéresser tout particulièrement à l'industrie du bois. Une grande entreprise de cycles Motobécane, pour ne pas la nommer, a été fortement incitée à produire des tronçonneuses, car l'industrie française du bois importe toutes celles dont elle a besoin, notamment du Japon. Eh bien, ces tronçonneuses seront faites par Motobécane à partir d'un brevet allemand et elles seront fabriquées au Portugal ! Est-ce vraiment là une politique industrielle adaptée aux objectifs du commerce extérieur et à son rééquilibrage quantitatif et qualitatif ?

En l'absence de politiques sectorielles suffisamment avancées pour avoir une incidence sur le commerce extérieur, nos importations ouvrent de sérieuses brèches dans beaucoup de domaines.

Nous avons certes conquis quelques positions dans les pays d'Afrique ou d'Amérique latine en vendant des armes, mais pendant ce temps nous avons régulièrement perdu des parts importantes de notre marché intérieur : la pénétration étrangère frôle les 26 p. 100 dans le total cumulé des biens intermédiaires, des biens d'équipement et des biens d'équipement ménager !

Dans un secteur aussi important que celui de la construction électronique et électrique, ce taux de pénétration dépasse les 32 p. 100. De même, dans l'électro-metallurgie et l'électrochimie, la sidérurgie et les produits de l'acier, l'équipement automobile et les véhicules utilitaires, les parts de marché françaises ne résistent pas. Le taux de pénétration est, par exemple, de 45 p. 100 dans un secteur comme la mécanique. Il faut, monsieur le ministre, dans cette assemblée, devant vous, tirer de la manière la plus solennelle, la sonnette d'alarme à l'égard de la pénétration de nos marchés par les importations étrangères.

Il nous faut une politique d'importation !

Sans doute le Gouvernement fera-t-il valoir que, dans un autre domaine très important, il est essentiel que notre solde commercial soit amélioré pour créer des emplois. C'est, monsieur le

ministre, le raisonnement que vous avez tenu devant nous l'an passé. Rentrons loyalement dans votre logique et observons les faits.

Tout au long de l'année 1978, cette année à bien des égards remarquable en matière de commerce extérieur, je m'en suis expliqué il y a un instant, le solde commercial s'est amélioré et la situation de l'emploi s'est détériorée. Il faut bien admettre que la croissance de 12 p. 100 en valeur et de 6 p. 100 en volume de nos exportations en 1978 s'est accompagnée d'une augmentation de 20,6 p. 100 des demandes d'emploi non satisfaites !

Posant le commerce extérieur comme la priorité des priorités, les choix stratégiques du Gouvernement se solderont malheureusement dans le même temps par une aggravation du chômage, qui sera doublée cette année par une aggravation du solde déficitaire du commerce extérieur *stricto sensu*. En l'absence d'une politique industrielle volontariste et d'une véritable politique d'aménagement du territoire, il ne peut pas en être différemment. Vous ne pouvez à la fois réduire les demandes d'emploi non satisfaites et atteindre l'objectif stratégique que M. Barre assignait au Gouvernement lors de son entrée en fonctions en 1976, le rétablissement d'un solde positif important de notre commerce extérieur.

Il ne suffit pas d'invoquer la nécessité d'exporter tout en subissant l'évolution de la situation internationale sans se donner les moyens de l'affronter. C'est le sens des quelques observations que la commission des finances a adoptées et qui concernent votre politique d'importation de textiles, la place des petites et moyennes entreprises dans la bataille du commerce extérieur, l'aggravation de la pénétration du marché intérieur français, l'évolution du système monétaire international et, d'une façon générale, les évolutions de votre département ministériel.

Celui-ci nous avait, certes, donné bien des espoirs l'an dernier. Ces espoirs ont malheureusement été déçus cette année car votre gouvernement n'appuie pas la politique du commerce extérieur sur une politique économique d'ensemble coordonnée et suffisamment volontaire pour que les bons résultats conjoncturels d'une année restent fermement et définitivement acquis. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Schneiter, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Louis Schneiter. Monsieur le président, en application de l'article 91 de notre règlement, pourriez-vous demander à M. le rapporteur spécial de donner à l'Assemblée la position de la commission des finances sur le projet de budget, du ministère du commerce extérieur ?

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Christian Pierret, rapporteur spécial. Monsieur le président, le rapport que je viens de présenter devant l'Assemblée nationale découle très directement des observations qui ont été adoptées, souvent à l'unanimité, par la commission des finances.

Je sais, monsieur Schneiter, que certains membres de votre groupe n'étaient pas présents lors de ces votes mais ce n'est pas une raison pour mettre en cause l'objectivité d'un rapport qui découle, je le répète, des observations qui figurent aux pages 31, 32 et 33 de mon rapport écrit et qui ont été adoptées par la commission des finances.

M. Jean-Louis Schneiter. Laquelle a conclu à l'adoption des crédits, ce que vous ne précisez pas.

M. Jean-Marie Daillet. Voilà ce qu'il fallait dire !

M. Christian Pierret, rapporteur spécial. Elle a conclu à l'adoption des crédits, certes, mais en assortissant son avis favorable de remarques fondamentales qui touchent à la nature et à la qualité de notre commerce extérieur.

Il me semble de bonne politique, au sens noble de ce terme, d'évoquer non seulement les succès de la politique de commerce extérieur, mais aussi les tensions et les problèmes qui peuvent se poser : « sans la liberté de blâmer, il n'est pas d'éloge flatteur ».

M. Henri Emmanuelli. Très bien !

M. Jean-Marie Daillet. Merci pour l'éloge !

M. le président. Je pense, monsieur Schneiter, que vous avez obtenu satisfaction. Sur le fond, votre rappel au règlement a d'ailleurs déjà fait l'objet d'un débat hier dans cette enceinte.

Commerce extérieur (suite).

M. le président. La parole est à M. Mayoud, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Alain Mayoud, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, le contexte économique international — c'est un lieu commun de le dire — s'assombrit chaque jour davantage.

Nous n'avons pas su, ou pas pu, trouver de parade au renchérissement du prix du pétrole qui a, par ses effets directs et par ses effets indirects déflationnistes pour l'environnement international, une responsabilité importante dans la dégradation du commerce mondial, même si d'un certain côté de l'hémicycle on prétend le contraire.

Le surcoût pétrolier peut être estimé à 17 ou 18 milliards de francs pour le deuxième semestre de 1979. Il sera de l'ordre de 30 milliards de francs en 1980, à condition bien sûr — mais c'est indépendant de notre volonté — que l'O. P. E. P. ne procède pas à de nouveaux réajustements.

Les résultats obtenus par le commerce extérieur en 1979 laissent présager un déficit de 19 milliards de francs. La situation ne redeviendra jamais semblable à celle d'avant 1973.

N'oublions pas, ou plutôt ayons toujours présent à l'esprit, que la redistribution des compétences et des richesses à l'échelle mondiale est un phénomène continu qui exige un effort soutenu d'innovation, de spécialisation et de compétitivité.

Des progrès considérables ont été accomplis puisqu'aujourd'hui 20 p. 100 de notre produit national est exporté, contre 8 p. 100 il y a vingt ans.

Le projet de budget pour 1980 nous permettra-t-il d'aller plus loin et plus vite dans ce domaine ?

Il convient de rappeler d'abord que les crédits du commerce extérieur ne correspondent pas à une structure ministérielle unique. La politique du commerce extérieur est mise en œuvre par une multiplicité d'intervenants. A cet égard, la commission de la production et des échanges, comme elle l'avait déjà souligné l'année dernière, a exprimé le souhait que vos pouvoirs de coordination, monsieur le ministre, s'appuient sur des moyens à la hauteur de votre tâche.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Alain Mayoud, rapporteur pour avis. Mise à votre disposition, la direction des relations économiques extérieures verra ses crédits passer de 483,9 millions de francs à 584 millions, soit une augmentation de 20,6 p. 100.

La forte progression des crédits budgétaires devrait permettre en 1980, en premier lieu, de renforcer notre représentation économique à l'étranger.

Il faut souligner que le service de l'expansion économique à l'étranger a pu, grâce au programme d'action prioritaire n° 9 « Accompagnement de l'expansion », assurer son redéploiement tant géographique que sectoriel. Pour ce faire, 2161 emplois sont inscrits au budget. Mais il reste encore beaucoup à faire. Il est par exemple surprenant de constater qu'un marché comme la Grande-Bretagne bénéficie de quatre-vingts membres du service de l'expansion alors que le Brésil, qui est presque un continent à lui seul, compte seulement cinquante-quatre membres de ce service.

Votre rapporteur et la commission ont souhaité que le recrutement de volontaires du service national soit considérablement accru.

Le centre français du commerce extérieur recevra pour sa part, en 1980, une subvention en augmentation de 31,5 p. 100. Cette dotation permettra d'éditer un plus grand nombre d'ouvrages spécialisés; d'effectuer plus d'enquêtes de marchés; de renforcer les quatre centres de documentation spécifique et, surtout, de poursuivre le programme d'informatisation du centre.

La politique d'amélioration des structures en province du C. F. C. E. et une plus grande collaboration avec les chambres de commerce et d'industrie nous paraissent des mesures susceptibles de sensibiliser plus les entreprises françaises à la nécessité d'exporter.

Le centre français des manifestations économiques à l'étranger assurera en 1980 une centaine de manifestations.

L'agence pour la coopération industrielle et économique voit ses crédits progresser de 31,7 p. 100.

En ce qui concerne le soutien financier des exportations, un système de plus en plus complet et accessible sera rendu possible par une décentralisation plus poussée de la compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur. D'ores et

déjà, huit délégations régionales fonctionnent. Nous souhaitons une simplification des procédures, notamment en faveur des petites et moyennes industries.

Mais la promotion de nos exportations passe essentiellement par une plus grande volonté des entreprises et par un assainissement de notre industrie face à la concurrence internationale. A l'heure actuelle, en effet, on peut estimer que 75 p. 100 des exportations de biens et de services sont à mettre à l'actif de 1 600 entreprises seulement.

Cette année, le renforcement des moyens budgétaires et l'amélioration de l'efficacité des organismes spécialisés dans la promotion des exportations va incontestablement dans le sens que nous souhaitons.

Outre l'action des pouvoirs publics, trois points nous ont paru essentiels.

Le premier est la nécessité de renforcer la présence des organisations professionnelles à l'étranger. Certains pays, tels que l'Allemagne et le Japon, ont mis en place un système de promotion des exportations qui fait une part très importante aux entreprises, tant dans le domaine industriel que dans le domaine agro-alimentaire.

Il nous apparaît donc nécessaire qu'un réexamen du dispositif de soutien de l'Etat et qu'une étude approfondie des difficultés des chambres de commerce à l'étranger interviennent rapidement, afin d'assurer le développement de ces moyens de représentation et d'accueil des entreprises à l'étranger.

Deuxième point : la consolidation de notre commerce extérieur exige qu'une attention particulière soit apportée aux conditions dans lesquelles les entreprises françaises peuvent s'implanter à l'étranger.

L'investissement à l'étranger est un problème délicat puisqu'il a des répercussions sur deux éléments fondamentaux : l'emploi et la balance des paiements. Mais le temps n'est plus où le développement devait se borner au seul sol national. Un redéploiement à l'échelle planétaire s'opère.

Nous avons pris du retard, car si la France s'est hissée au quatrième rang des pays exportateurs, elle se situe seulement au sixième rang pour les investissements à l'étranger.

Il devient urgent d'aborder un véritable débat sur ce sujet et de mettre en œuvre une politique sélective qui réponde aux besoins réels de l'économie nationale et qui s'appuie sur des procédures aussi souples et adaptées que possible.

Troisième point important : le déséquilibre de notre commerce extérieur est dû à un accroissement excessif de nos importations, non seulement de produits non substituables, mais également de produits tels que le textile, secteur qui continue à souffrir, malgré les mesures prises, d'importations sauvages de pays extérieurs à la Communauté économique européenne, et notamment, au cours des derniers mois, d'importations en provenance des Etats-Unis d'Amérique.

Au cours de l'examen en commission, de nombreux intervenants ont demandé un renforcement du rôle d'assistance et de promotion des régions. Pour ma part, j'ai mis en exergue la dégradation de nos échanges avec certains pays comme l'Algérie. La relative normalisation des relations politiques récemment intervenue avec ce pays devrait se traduire par une amélioration des courants d'échanges. Encore faudrait-il que la France, dans ses décisions d'importation, prenne en considération le poids financier élevé que représente pour l'Algérie le déficit actuel et dans ses décisions d'exportation l'évolution des besoins algériens.

L'amélioration durable des relations commerciales avec l'Algérie, comme d'ailleurs avec l'ensemble des pays arabes, suppose qu'une attention particulière soit apportée à la diversification des échanges et à notre présence commerciale et industrielle dans ces pays.

Telles sont, brièvement rapportées, les réflexions de notre commission qui, sur ma proposition, a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Alain Richard.

M. Alain Richard. Mesdames, messieurs, l'importance du commerce extérieur et son rôle dans l'économie sont l'objet d'une assez grande incompréhension et de quelque méfiance de la part de la plus large partie de l'opinion, et il me semble monsieur le ministre, que certains aspects de votre politique en portent la responsabilité.

Nous voyons encore se confronter deux mythes à l'égard du commerce extérieur, celui de l'Apocalypse, d'une submersion de l'économie française par des produits et des services en provenance de pays plus compétitifs, en particulier les pays

en voie de développement du tiers monde — alors qu'il n'est de l'intérêt de personne d'arrêter l'industrialisation du tiers monde — et celui de la rédemption, selon lequel le commerce extérieur serait la voie du salut industriel, et par là social, du pays. Vous reconnaissez plus dans celui-ci, me semble-t-il, une partie de votre propre message. Il est également trompeur.

Il faut dire, plus objectivement et plus froidement, que le commerce extérieur a certes des effets sur le niveau de vie et sur les structures économiques, qu'il provoque des poussées conjoncturelles, mais que ces effets, s'ils ne sont pas neutres, ne sont pas automatiquement positifs. En tirer le meilleur parti exige que l'on se livre à une approche qualitative touchant à la fois à la qualité de la production et de la recherche mais aussi à la qualité des relations sociales et de travail qui en sont le moteur.

Pour entrer un peu plus dans le détail, j'analyserai les tendances marquantes de nos comptes extérieurs et j'exposerai, au nom du groupe socialiste, quelques éléments d'une politique de nature à permettre une meilleure insertion de la France dans la nouvelle donne économique mondiale.

L'analyse des tendances marquantes de nos comptes extérieurs fait apparaître des atouts qui ne sont pas tous des garanties, et des échecs qui ne sont pas tous des fatalités.

Le premier atout, c'est l'automobile, qui a dégagé un excédent de 26 milliards de francs en 1978. Mais cet excédent est menacé, en tout cas compromis, d'une part, par les évolutions technologiques que l'on constate chez plusieurs des grands pays concurrents, d'autre part, par les effets de civilisation qui peuvent, à terme, remettre en cause la place de l'automobile dans la consommation des ménages.

Le deuxième atout, ce sont les industries d'armement. Elles ont dégagé 17 milliards de francs d'excédents en 1978, mais ils sont soumis à de lourdes hypothèques politiques. Nos échanges avec les pays qui sont nos plus gros acheteurs d'armements sont, en effet, très gagés du point de vue politique. En outre, c'est un des secteurs les plus coûteux en crédits à l'exportation et en aides financières de toutes sortes.

Le troisième atout, dont l'avenir peut préoccuper, réside dans l'excédent du secteur des services : 24 milliards de francs en 1978. C'est un des secteurs porteurs d'avenir, mais le maintien de l'excédent actuel suppose que soit préservé notre outil intellectuel. Or tel n'est pas ce qu'annonce l'actuelle politique de recherche du Gouvernement. En particulier, l'effort en faveur de la télématique n'a été qu'à peine amorcé au cours des dernières années, pourtant décisives.

M. Jean-Marie Daillet. C'est vrai !

M. Alain Richard. Enfin, il faut noter l'importance de notre excédent avec les pays de la zone franc, qui sont ceux avec lesquels la structure de notre commerce peut le plus changer dans l'avenir et qui sont les plus gros consommateurs de crédits coûteux à l'exportation.

Parmi les échecs qui ne sont pas des fatalités, je citerai la politique de l'énergie, domaine dans lequel nous n'avons pas su tirer parti de l'accroissement du pouvoir d'achat dans les pays de l'O.P.E.P. Notre part des exportations de l'O.C.D.E. vers ces pays est tombée en huit ans de 11,4 à 7,9 p. 100. Nous avons ainsi perdu le tiers de notre part dans la place que les pays développés occupent sur les marchés des pays de l'O.P.E.P. Ce n'était pas une fatalité.

En ce qui concerne les industries agricoles et alimentaires, nous n'avons pas encore réussi la percée annoncée et qui aurait dû être réalisée dans le cadre du VII^e Plan. Cela résulte en grande partie de la politique des structures telle qu'elle est pratiquée en France, en particulier à l'égard des entreprises moyennes.

Enfin, en ce qui concerne les biens de consommation courante pour lesquels notre balance continue d'être préoccupante, on ne peut pas, monsieur le ministre, ne pas rapprocher cette situation avec l'état du marché intérieur, et donc avec la politique conjoncturelle et la politique de maîtrise du pouvoir d'achat de votre gouvernement. Il n'est pas vrai que les grandes entreprises françaises de biens de consommation seront dynamiques, agressives et à la pointe de la technologie si elles doivent s'adresser à un marché intérieur déprimé.

Quels axes conviendrait-il donc de fixer à une politique visant à mieux insérer la France dans la nouvelle donnée économique mondiale ?

En premier lieu, il faut planifier et programmer le commerce extérieur. La transformation progressive de notre production et de notre mode de vie à l'intérieur ne sont pas nécessairement des facteurs d'affaiblissement sur le plan international. Elle suppose une réorganisation des relations extérieures du pays, d'une part, en s'appuyant sur la convergence d'intérêts avec certains pays en voie de développement —

les plus importants — et, d'autre part, en misant sur une politique de qualité de nos produits dans nos relations avec les pays développés.

Un exemple comme celui de Volvo tend à montrer qu'une politique d'exigence de la qualité et de transformation audacieuse des relations sociales dans l'entreprise ne constituent pas nécessairement des handicaps dans le commerce extérieur.

En deuxième lieu, une politique de relèvement suppose un appel beaucoup plus marqué aux technologies créatrices, par exemple la télématique. La France, est déjà bien placée sur le créneau des services en informatique, mais elle reste dominée dans le domaine de la production. De ce point de vue, j'espère que vous déplorerez avec nous la politique qui a été suivie par les gouvernements précédents, notamment en ce qui concerne la C.I.I.

Un deuxième créneau me paraît particulièrement important, celui des économies d'énergie et des industries de l'environnement, qu'il s'agisse des industries du recyclage ou de la dépollution. Nous avons là encore, du fait de la situation technologique particulière de la France et de notre dépendance énergétique, un créneau dans lequel nous pouvons être beaucoup plus actifs.

Troisième créneau, enfin, troisième technologie créatrice importante : la biologie et la recherche agro-alimentaire.

En troisième lieu, il faut un redéploiement de l'aide aux entreprises. Aujourd'hui, votre politique est une politique de soutien des multinationales françaises. Vous faites en matière d'aide au commerce extérieur ce que votre gouvernement a voulu ne plus faire dans d'autres domaines : de l'aide à la pierre et non de l'aide à la personne. Votre aide ne vise pas les industries qui ont à développer leurs exportations mais les grandes entreprises qui ont, de toute façon, sur leurs ressources propres, la possibilité de développer ces exportations et qui y ont intérêt. C'est donc, en partie, de l'argent perdu.

Il faut rendre dégressives, selon des techniques qui restent à étudier, les ressources — garanties ou bonifications — accordées aux entreprises.

En conclusion, la France doit certes, accepter une spécialisation internationale, mais son poids économique lui permet de choisir cette spécialisation. Celle-ci doit s'orienter vers des secteurs créateurs d'emplois qualifiés et stables.

Le commerce extérieur ne doit pas servir d'alibi à une politique de concentration et de maximisation des profits. Ce n'est ni honnête, ni crédible. Ainsi que nous l'a récemment indiqué M. le ministre de l'Industrie, 70 000 emplois industriels auront été créés en un an, alors que, dans le même temps, les échanges industriels enregistraient un excédent de 50 millions de francs. Voilà le bilan de la politique industrielle du Gouvernement !

Il convient donc de rénover notre politique commerciale, en lui donnant une dimension internationale, qui améliore son image aux yeux des Français eux-mêmes, et une dimension sociale, qui assure une solidarité au profit des secteurs et des catégories de travailleurs qui ont été les plus touchés par les inconvénients de notre engagement international. Telle n'est pas malheureusement la politique conduite actuellement par le Gouvernement. Pourtant, c'est seulement à cette condition que les Français auront le sentiment que l'ouverture vers l'extérieur est de nature à concilier le rayonnement de leur pays et l'amélioration de la qualité de leur vie. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Bordu.

M. Gérard Bordu, Monsieur le ministre, le Gouvernement présente le retour à l'équilibre extérieur comme un des principaux succès de la politique économique conduite depuis 1976 et il argue aussitôt de sa précarité pour exiger de nouveaux sacrifices des travailleurs.

En réalité, l'argument de la contrainte extérieure est d'abord un moyen de contrainte intérieure, pour justifier une aggravation de l'austérité.

La caractéristique persistante du commerce extérieur, c'est sa fragilité structurelle.

En dépit d'un léger redressement du solde de la balance commerciale, celle-ci reste toujours déficitaire. Et la période présente souligne encore cette fragilité si j'en crois la radio de ce matin, qui expliquait le déficit du mois précédent.

De l'aveu même de l'I.N.S.E.E., le redressement n'est guère dû à l'adaptation de nos structures productives. Dans le rapport sur les comptes de la nation, on lit ceci : « Le rétablissement du commerce extérieur tient en 1978 aux évolutions de prix et au retournement des termes de l'échange : l'écart entre les prix à l'exportation et les prix à l'importation, qui s'était dégradé de plus de deux points en 1977, s'améliore, cette année, d'environ quatre points. »

Une telle affirmation démonte l'argument tant de fois avancé de la responsabilité des pays producteurs de pétrole comme principaux facteurs de crise.

Toute l'argumentation gouvernementale tend à faire croire à une contrainte extérieure née de la facture pétrolière, pour justifier l'austérité et pour taire la domination du commerce extérieur de la France par les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne et le Japon. Cette domination, qui s'inscrit dans une stratégie du déclin, est bien la contrainte majeure que nous ayons à subir.

Mais ce n'est pas une fatalité, une donnée objective *a priori*. Cette contrainte trouve sa raison d'être dans les abandons extérieurs et une politique axée sur le redéploiement. La recherche d'une augmentation des profits, pour dégager des capitaux qui serviront non à des investissements en France, mais à l'achat d'unités de production à l'étranger, est conduite par le biais de la politique d'austérité et d'une ponction accrue sur les revenus des salariés. Elle perpétue et aggrave le chômage, affaiblit durablement le tissu industriel français. Ces abandons des moyens vitaux de l'indépendance nationale affaiblissent la France dans les négociations internationales et contribuent à en faire un pays sur la voie du déclin. Ce n'est pas pour nous chose nouvelle.

C'est dans les choix de l'intégration atlantique et européenne que s'enracine la contrainte extérieure.

La France dans les négociations du G. A. T. T., n'a eu aucune politique autonome; elle s'est alignée sur la C. E. E. Dans toutes les négociations, notre pays s'intègre dans un bloc du refus face aux revendications du tiers monde et joue un rôle actif pour lier les pays d'Afrique à l'impérialisme, préserver quelques « chasses gardées » pour les sociétés multinationales françaises et conforter leur position dans le monde.

La structure de notre commerce extérieur se caractérise par une dépendance accrue à l'égard des économies dominantes américaine et ouest-allemande.

La France est largement déficitaire à l'égard des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne et du Japon.

Pour les biens d'équipement, les taux de couverture de la France se situent au voisinage de 75 p. 100 pour la construction électrique, de 60 p. 100 pour l'informatique et l'électronique, de 55 p. 100 pour la mécanique et de 35 p. 100 pour les biens d'équipement ménager.

Le secteur de pointe de l'automobile ne saurait dissimuler cette subordination. Vous savez que, dans ce secteur, nous nous acheminons vers une crise.

L'abandon par la France de créneaux productifs hautement stratégiques, tels que la machine-outil, la construction électrique, la téléphonie, rend notre pays de plus en plus subordonné à la République fédérale d'Allemagne, qui s'approprie ces secteurs dans la nouvelle division du travail.

Cela permet à ce pays de redresser son solde à l'égard des Etats-Unis, de piller les pays de l'O. P. E. P. en leur vendant très cher des produits manufacturés et en leur achetant du pétrole à un prix sous-estimé.

Dans la structure des exportations ouest-allemandes, les machines et matériels de transports représentent 47,5 p. 100 et les articles manufacturés plus de 28 p. 100. Les biens d'équipement jouent ainsi un rôle privilégié dans la politique d'exportation de la R. F. A. Et cela lui est rendu plus facile par les abandons nationaux faits en France par le Gouvernement.

La précarité de nos échanges extérieurs n'est donc nullement conjoncturelle. On peut en prendre plusieurs exemples.

L'excédent des échanges des produits industriels avec les pays non industriels et les pays socialistes est vulnérable et dû souvent à des crédits de faveur.

La France reste largement dominée et, en tout cas, déficitaire en matière de transports maritimes et de services d'assurances associées à ces transports. C'est un élément qu'on oublie souvent de prendre en compte lorsqu'on parle des prix.

Les échanges agro-alimentaires sont également déficitaires.

Le déficit en matière de bois, de textiles, de cuirs travaillés, alors que nous exportons des peaux brutes, est le signe d'une mauvaise utilisation du potentiel national.

Les exportations de minerai de fer lorrain stagnent. Des mines sont fermées, alors que se développent nos importations de fer. La régression charbonnière et le refus de la gazéification aggravent incontestablement le déficit.

Le renoncement des efforts en matière de recherche et dans les secteurs de pointe entraîne la domination des technologies américaines dans le nucléaire, l'informatique et les télécommu-

nications. Des coups sérieux ont aussi été portés à l'aérospatiale. Cet ensemble résulte non d'une fatalité de la crise, mais d'une politique délibérée d'alignement.

Notre commerce extérieur traduit de façon caractéristique une situation de puissance de seconde zone.

L'élasticité du rapport importations-production intérieure, qui est présentée comme trop forte et qui sert à refuser la relance de la consommation intérieure, n'est pas, en fait, plus forte en France que dans d'autres pays, notamment la R. F. A. C'est non la relance par la consommation des ménages mais la relance par l'investissement dans le cadre de la politique actuelle de redéploiement qui renforce la contrainte extérieure, parce que cette politique tendant à donner des créneaux rentables à quelques sociétés est déstabilisatrice de l'appareil de production national.

Cette situation entraîne des conséquences graves sur le plan monétaire. Le franc reste une monnaie fragile, en raison de l'inflation croissante dans notre pays. Dans le système monétaire européen, nous sommes placés sous la domination d'un mark en position relative de réévaluation continue. Le système monétaire européen contraint à la convergence des politiques économiques et sociales des pays membres. Là encore, on assiste à un alignement.

Le renforcement du mark et l'instabilité du dollar soumettent le franc aux soubresauts de la crise monétaire et contraignent l'économie à des décisions de vassalisation: dévaluation, perte de réserves et endettement. Nous sommes enfermés dans un système dont la viabilité dépend, dans un contexte de crise durable, de la poursuite de la politique d'austérité en France.

M. Jean-Marie Daillet. Et l'austérité à l'Est ?

M. Gérard Bordu. Nous pensons qu'une issue nationale à la crise doit s'appuyer sur une participation croissante de notre pays aux échanges mondiaux.

La crise appelle une autre organisation des échanges internationaux, affranchie de la loi du profit, fondée sur la coopération entre pays souverains, sans discrimination ni subordination.

Il faut desserrer la contrainte extérieure de la France, en rééquilibrant nos échanges avec les pays capitalistes les plus puissants.

Il faut également intervenir dans la solution des grands problèmes internationaux du commerce et du développement, en avançant des mesures concrètes pour une nouvelle vision internationale du travail, fondée sur la coopération et non sur des relations de domination.

Il est faux d'opposer consommation intérieure et commerce extérieur.

Ce n'est pas en réduisant la consommation intérieure qu'on bâtit une croissance saine et qu'on exporte de façon dynamique. Il faut, à notre avis, inverser la logique, relancer la consommation interne avec des produits répondant aux besoins des consommateurs. Il faut créer des emplois, améliorer la qualité de la production et abaisser les coûts unitaires en investissant en France. Ce sont là autant de facteurs de compétitivité.

Produire français est une exigence pour renforcer un potentiel productif national, aujourd'hui gravement asservi, et modifier positivement la structure de nos échanges extérieurs. Le projet de budget s'inscrit à l'opposé de cette exigence nationale. C'est pourquoi les députés communistes ne le voteront pas.

M. le président. La parole est à Mme Louise Moreau.

Mme Louise Moreau. L'an dernier, à la même époque, j'étais intervenue sur le budget du commerce extérieur.

Je vous avais fait part, monsieur le ministre, de mes préoccupations devant les transformations du monde actuel et devant leurs conséquences pour l'activité de chacun de nous, pour le poids de la France et pour son indépendance.

J'avais comparé notre pays à un navire-usine. La France est, en effet, obligée d'acheter la plus grande partie de son énergie et de ses matières premières hors de ses frontières et elle ajoute à ces matières une valeur nouvelle, de façon à vendre des produits transformés.

Cette situation est des plus dangereuses. Elle nous fait courir un double risque: pour nos approvisionnements et pour nos ventes.

C'est au sujet de ce double risque que je souhaite vous poser plusieurs questions et vous soumettre quelques suggestions.

Le problème de l'approvisionnement de notre économie en énergie accapare depuis six ans, à juste titre, l'attention de tous.

Mais ce problème en cache d'autres, dont l'importance est tout aussi vitale. Je veux parler des problèmes de l'approvisionnement en matières minérales et végétales.

Sait-on, par exemple, que l'approvisionnement de nos industries dépend, pour le cobalt, à 90 p. 100 du Zaïre et, pour le chrome, à 60 p. 100 de la Turquie ? Et l'on vient d'apprendre que la production de l'Airbus risquait d'être perturbée par de sérieuses difficultés d'approvisionnement en titane.

Nous devons avoir conscience que ces approvisionnements — qui sont, en quelque sorte, les artères coronaires de notre économie — deviendront, au fil des années, plus précaires et plus difficiles. Si, dès maintenant, nous ne regardons pas ce problème en face, l'activité économique et donc l'emploi sont, à terme, menacés.

C'est pourquoi j'ai demandé à l'Assemblée européenne d'effectuer une étude sur l'ensemble des problèmes d'approvisionnement de la Communauté dans le domaine des matières premières minérales et végétales.

La France, monsieur le ministre, a-t-elle engagé une étude dans ce domaine ? Si tel est le cas, sera-t-elle publiée ?

Mon ami, M. Mayoud, a suffisamment insisté sur les risques courus par nos ventes à l'étranger pour que je ne m'y attarde pas. Je préfère évoquer les actions engagées en matière d'exportation.

A cet égard, je soulignerai d'abord le développement vraiment extraordinaire, mais malheureusement trop peu connu, de nos exportations au cours du second semestre de 1979. Celles-ci ont fait un bond énorme en avant de 30 p. 100 par rapport à l'année précédente, ce qui représente une progression nettement supérieure à celle des prix. Je tenais, monsieur le ministre, à vous féliciter de ce résultat.

Je me réjouis aussi du succès que rencontrent nos ventes de services, tant à l'extérieur de nos frontières que sur notre propre territoire, grâce notamment aux recettes provenant du tourisme.

Partout en France, des entreprises, des groupements et même des individus se mobilisent pour relever les nouveaux défis de notre économie.

Mais il faut aller plus loin. A cet égard, je veux, monsieur le ministre, vous présenter quelques suggestions.

La première concerne les petites et moyennes entreprises. C'est un fait que les grandes entreprises, publiques ou privées, réalisent la plus grande part des ventes françaises à l'étranger. Nous sommes tous d'accord pour estimer que les P. M. E. devraient participer beaucoup plus qu'elles ne le font à l'effort d'exportation. On peut, à cet égard, se demander si les concours de l'Etat ne bénéficient pas de façon trop exclusive aux grandes entreprises. Ne croyez-vous pas, par exemple, monsieur le ministre, que les délégations françaises à l'étranger devraient systématiquement comporter une représentation d'entreprises moyennes ?

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

Mme Louise Moreau. Ma deuxième suggestion concerne les régions. Là aussi, on constate une disproportion considérable dans l'effort d'exportation des différentes régions. Certaines exportent « sur place », grâce au tourisme. C'est le cas de la Provence-Côte d'Azur. Mais je suis persuadée que de nombreuses potentialités restent inexploitées dans beaucoup de régions, faute d'avoir fait l'objet d'actions concrètes et directes du ministère du commerce extérieur.

Ma troisième suggestion vise la prospective des marchés internationaux. Toute entreprise, qu'elle soit publique ou privée, essaye de prévoir l'évolution des marchés et de découvrir les produits de demain. Le pays n'a-t-il pas, lui aussi, besoin d'une étude d'ensemble, au niveau national, dont l'objet serait de prévoir les demandes des marchés mondiaux pour les prochaines années et qui serait mise à la disposition de tous les producteurs ? Ceux-ci se demandent, en effet, dans quelle direction ils doivent s'orienter. C'est, en particulier, le cas pour la technologie de pointe, qui, j'en suis persuadé, conditionnera, dans les vingt prochaines années, notre compétitivité et donc notre possibilité d'exporter. Votre ministère devrait, à mon sens, prendre l'initiative d'une telle recherche prospective, en y associant les instituts de recherche, les délégations commerciales à l'étranger et les fédérations économiques.

Sous le bénéfice de ces observations, monsieur le ministre, je voterai votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les perspectives de notre commerce extérieur sont aujourd'hui relativement inquiétantes.

Après les bons résultats enregistrés en 1978, ce mouvement semblait se confirmer au cours du premier trimestre de 1979, puisqu'on observait un solde positif de 1 249 millions de francs. Ce solde est demeuré positif en avril, avec 477 millions de francs. Puis, il a fait place à des déficits importants en mai et en juin, qui s'élevèrent respectivement à 1 223 millions et à 1 141 millions de francs.

Une telle dégradation est imputable à la nette progression de nos importations de pétrole. Sur l'ensemble de l'année 1979, la charge de ces importations aura augmenté de près de 60 p. 100. Le montant de cette nouvelle ponction énergétique s'élèvera à 18 milliards de francs en 1979 et atteindra probablement 30 milliards pour l'année 1980, si de nouvelles hausses n'interviennent pas d'ici là. Cela représente, en année pleine, une ponction de 1,5 à 2 p. 100 sur notre P. I. B.

L'ensemble des résultats enregistrés en matière de commerce extérieur, de croissance et de lutte contre l'inflation se trouvent, de ce fait, remis en cause.

A la hausse du pétrole s'ajoute l'évolution des prix des autres matières premières importées, qui, après un recul momentané en 1978, s'orientent à nouveau vers des hausses sensibles.

L'évolution de la situation internationale, ainsi que l'a récemment souligné M. le Premier ministre, nous laisse augurer de nouvelles difficultés : hausse des produits énergétiques, hausse des matières premières, relâchement et indécision au niveau monétaire — morne scénario, dont les conséquences à court terme ne sont guère encourageantes.

Certes, ces facteurs négatifs sont, en partie, contrebalancés par les augmentations sensibles de commandes étrangères au cours de l'année 1979 et par une baisse de la devise américaine, amorcée depuis le mois de juin dernier — ce qui diminue d'autant le coût de nos importations, mais ne comporte pas, on le sait, que des aspects positifs.

Ces quelques chiffres nous permettent de prendre la mesure exacte d'une situation que certains n'hésitent pas à qualifier de « guerre économique ».

La métaphore n'est peut-être pas excessive lorsque l'on considère les ultimes manœuvres auxquelles donnent lieu les négociations tarifaires multilatérales.

La fermeté dont vous avez fait preuve au cours des difficiles négociations du Tokyo round a été vivement appréciée. J'ose espérer que, face aux débordements des institutions communautaires, auxquels nous assistons actuellement au sujet de l'élaboration du code des normes, cette fermeté ne se démentira pas. Il est indispensable de combattre les manœuvres de ceux qui, par le biais de normes techniques, protègent certains marchés et faussent les règles de la concurrence. Mais, monsieur le ministre, vous êtes un expert de ces questions, et nous avons confiance en vous pour les traiter comme il se doit.

Plus généralement, le développement de notre commerce extérieur reste lié, au premier chef, aux efforts qui sont conduits en vue de développer et de restructurer l'ensemble de notre appareil productif. L'amélioration de la compétitivité de nos entreprises est nécessairement une œuvre à moyen terme, qui doit faire l'objet d'un travail constant.

En ce qui concerne votre action spécifique, le développement des moyens de notre représentation économique à l'étranger demeure, avec l'aide à l'exportation, l'axe privilégié de votre action. Le renforcement des dotations budgétaires a déjà permis d'enregistrer de réels progrès. Il n'en demeure pas moins que la faiblesse des résultats obtenus avec des pays industriels au sujet de produits, pour lesquels nous pouvons prétendre à une réelle réussite, témoigne du chemin qu'il vous reste à parcourir.

Je n'entrerai pas dans des détails, faute de temps, mais je citerai un exemple que je ferai suivre d'une suggestion.

Je citerai d'abord l'exemple.

Le montant de notre déficit commercial avec les Etats-Unis est profondément révélateur d'une situation : 3 milliards fin mars, 6 milliards fin juin, plus de 10 milliards fin septembre. Ce déficit s'accroît, bien que nous ayons enregistré certains succès en 1977 et en 1978. La poussée des exportations américaines explique largement, certes, ce phénomène. Mais la raison principale tient aux échecs rencontrés par nos industriels sur le marché américain.

Nos produits se vendent mal parce que, contrairement à certains de nos partenaires, la France n'est pas suffisamment ressentie comme une puissance industrielle crédible. Nos industriels doivent améliorer, adapter et rendre compétitifs nos produits, mais il vous appartient plus encore — et ce sera ma suggestion — de briser le carcan qui pèse sur notre image commerciale.

Notre technologie n'est pas en cause. En effet, si ce n'est dans certaines sphères industrielles, les Américains ignorent encore trop souvent que la France est une puissance industrielle capable de proposer de nombreux produits finis et à haute valeur ajoutée. Une telle ambition est à notre portée, mais elle suppose un effort de longue haleine, une attention constante et, surtout, de l'imagination; elle suppose aussi que la direction des relations économiques extérieures vous apporte un concours sans relâche en affectant, dans chaque pays concerné, les hommes les plus compétents et les plus dévoués à la tâche exaltante de promotion et de développement de notre commerce extérieur.

Nous connaissons l'importance de l'enjeu et le poids des échecs en ce domaine. C'est à ce prix que nous préserverons notre équilibre extérieur et que nous assurerons l'équilibre économique futur de notre pays. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Revet.

M. Charles Revet. Monsieur le ministre, chacun est conscient que la France doit exporter. C'est pour nous une nécessité d'autant plus impérieuse que le prix des matières premières, pour lesquelles notre pays est déficitaire, augmente rapidement.

Avons-nous l'outil qui nous permette de mener à bien cette indispensable politique d'exportation? Je ne le crois pas.

Certes, des résultats éloquents ont été obtenus, mais ils sont trop sectoriels. Les exportations reposent essentiellement sur certains types de produits industriels. Les responsables de ces industries exportatrices ont dû prendre des risques car celles-ci n'étaient pas préparées à suivre cette orientation nouvelle. Nous ne pouvons d'ailleurs que les en féliciter plus encore.

Les exportations reposent également sur l'agriculture, mais nous devrions améliorer la situation en transformant certaines matières premières au lieu de les vendre à l'état brut.

Une politique du commerce extérieur implique de déterminer les moyens de limiter certaines importations. Je ne citerai qu'un exemple, celui de la pêche.

Notre pays possédait, il n'y a pas si longtemps, une flotte de pêche qui lui permettait de suffire à ses besoins. Aujourd'hui, nous importons plus de 50 p. 100 du poisson que nous consommons ou transformons, avec tous les risques que cela comporte, tant pour la sécurité de notre approvisionnement que pour la facture à payer.

Si nous n'avons d'autre choix que celui d'exporter plus, il faut nous en donner les moyens. Dans ce domaine, l'analyse est simple et logique, mais peut-être est-il nécessaire de la rappeler de temps en temps. Pour vendre, il faut fabriquer des produits qui correspondent aux besoins de nos acheteurs potentiels. Pour connaître leurs besoins, il faut aller voir sur place. Il suffit pour cela de suivre l'exemple de certains pays industrialisés, l'Allemagne fédérale où le Japon, dont chacun reconnaît la réussite. Leur présence à l'étranger est sans commune mesure avec la nôtre. Je n'en chercherai pas ici les raisons — elles sont sans doute diverses et nombreuses — mais il faut le constater.

Comment faire en ce qui nous concerne? Nombreux sont nos industriels, souvent chefs d'entreprises moyennes, qui pourraient exporter, mais la dimension de leur entreprise ne leur permet pas d'aller seuls à la conquête des marchés étrangers. J'ai le sentiment qu'il appartient à l'Etat de prendre le relais. Ne serait-il pas possible de lancer un appel, dans nos administrations, aux fonctionnaires dont la compétence est grande? Je suis certain que de nombreux volontaires accepteraient de partir en mission pour analyser les habitudes et les besoins de ces pays. Nous pourrions alors proposer des produits adaptés.

Par ailleurs, pour certaines de nos importations, peut-être pourrions-nous diversifier nos sources d'approvisionnement. Je vous ai d'ailleurs écrit à ce sujet il y a quelques mois.

Je participe, avec plusieurs de mes collègues parlementaires, à la conférence sur le droit de la mer, ce qui m'a donné l'occasion de rencontrer des délégations étrangères. A Genève, au cours d'une conversation avec un représentant de la Haute-Volta — petit pays, mais l'exemple vaut d'être relevé — celui-ci m'a cité le soja parmi les productions de son pays. Il s'agit d'un produit déficitaire pour la France. Il y a quelques années, nous l'importions en totalité des Etats-Unis, mais cela a posé des problèmes en 1973 et 1974 lorsque les prix ont été multipliés par trois ou quatre.

Il est vrai, monsieur le ministre, que vous avez consenti un effort de diversification. Aujourd'hui, notre approvisionnement en soja vient, en partie, du Brésil.

Ne pourrions-nous pas envoyer, dans certains pays d'Afrique, les techniciens français qui le souhaiteraient pour aider au développement de productions dont nous avons besoin? A mon sens, nous ferions doublement œuvre utile: d'une part, nous diversifierions nos approvisionnements tout en apportant des crédits à ces pays; d'autre part, nous créerions de nouveaux marchés en leur vendant des produits en provenance des pays industrialisés. Il existe certainement d'autres exemples analogues. Nous devrions mener des recherches dans ce domaine.

Devant la nécessité d'exporter toujours plus, la nation doit faire corps. En ce qui nous concerne, nous vous aiderons, monsieur le ministre, et nous voterons votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce extérieur.

M. Jean-François Deniau, ministre du commerce extérieur. Mesdames, messieurs, je tiens d'abord à remercier les rapporteurs pour la qualité de leurs exposés sur l'état du commerce extérieur de la France, notamment pour les enseignements qu'ils en ont tirés quant à l'action à mener. En particulier, les conclusions du rapport de M. Mayoud m'ont paru tout à fait intéressantes.

Avant de revenir sur certains points de l'action que mon département ministériel a conduite au cours de l'année passée et sur les éléments nouveaux qui sont soumis à votre appréciation à l'occasion de ce projet de budget, j'analyserai quelques données de base et, pour que tout soit parfaitement clair, je commenterai les chiffres qui ont été donnés lors des interventions précédentes.

Les chiffres ont une vertu, la clarté. J'en citerai quelques-uns relatifs au redressement de notre commerce extérieur. Le déficit de notre balance commerciale, qui s'élevait à 23 milliards en 1976, était de 14 milliards en 1977, et nous avons enregistré un excédent de 2 milliards à la fin de l'année 1978.

Je ne prétends pas que le mérite en revienne à mon action personnelle. A en croire M. Pierret, ce serait plutôt l'effet des pluies qui sont tombées au bon moment, ce dont je suis ravi. Mais le fait est que l'équilibre du commerce extérieur de la France, contrairement à l'avis de tous les experts, a été rétabli en 1978.

Que s'est-il passé en 1979? A cet égard, il me paraît intéressant d'examiner l'affaire en détail.

De janvier à juin 1979, notre balance commerciale a été pratiquement en équilibre; c'est à partir de juin qu'elle a enregistré de nouveau un déficit, d'ailleurs prévisible en raison de l'augmentation de la facture pétrolière.

Je regrette de devoir mentionner de nouveau la facture pétrolière — peut-être l'a-t-on fait trop souvent — mais multiplier un prix par deux ou par quatre a inévitablement des incidences. Depuis le mois de juin, c'est-à-dire depuis l'annonce des nouvelles hausses décidées par les pays producteurs, la tonne de pétrole a augmenté de 55 p. 100.

Il en est résulté un effet mécanique qui nous obligera à payer 17 à 18 milliards de plus pour les six derniers mois de 1979. Chaque mois, le déficit est donc maintenant inéluctable dans la mesure où ces sommes, si vous me permettez l'expression, « il faut les sortir »!

L'année prochaine, sans tenir compte de nouvelles hausses éventuelles, il nous faudra payer environ 30 milliards supplémentaires. Pour parvenir à équilibrer ce débours, nous devons donc exporter davantage. Mais il ne doit pas être impossible de rétablir l'équilibre. Ainsi, les statistiques du mois de septembre — et il en sera vraisemblablement de même sur l'ensemble de la fin de l'année — font apparaître que le déficit commercial ne répercute pas intégralement le surcoût pétrolier, c'est-à-dire que, grâce à la bonne tenue de nos exportations, nous parvenons déjà peu à peu à la regagner sur la charge nouvelle.

L'analyse des éléments de faiblesse et de force de notre commerce extérieur, présentée notamment par M. Alain Richard, m'a beaucoup intéressé. En effet, l'aspect pétrolier, pour essentiel qu'il soit, n'est pas le seul dont il faille tenir compte. Les cours des autres matières premières, le volume de nos exportations ont aussi leur importance, ainsi que le niveau de nos importations puisque ce sont les éléments qui entrent dans le calcul des équilibres économiques français.

Incontestablement — et je l'ai moi-même toujours souligné — nous accusons des faiblesses dans certaines zones géographiques. Contrairement à deux pays fréquemment cités en exemple, l'Allemagne et le Japon, nous n'avons pas jusqu'ici

réussi à équilibrer notre balance commerciale avec les pays de l'O. P. E. P. et nous devons poursuivre nos efforts dans cette région du monde.

Mais le véritable test de la compétitivité réside dans la supériorité par rapport à des pays comparables. Le déficit important de nos échanges avec le Japon, l'Allemagne et les Etats-Unis doit nous conduire à consentir des efforts supplémentaires pour parvenir à le combler. Le déficit de nos échanges est en voie de stabilisation avec le Japon et celui avec la République fédérale d'Allemagne régresse assez sensiblement depuis six mois en raison des actions très importantes d'animation consenties sur ce marché. Malheureusement, il n'en va pas de même pour notre commerce avec les Etats-Unis, non pas du fait de la diminution de nos exportations outre-Atlantique — où nous avons, au contraire obtenu des succès spectaculaires — mais parce que nous assistons, depuis quelques mois, à un mouvement d'importations en provenance de ce pays dans des domaines quelque peu surprenants, tels que les biens de consommation et les biens d'équipement inénergés.

D'une part, les Etats-Unis vendent certains de ces produits à un prix moins élevé que nous et, d'autre part, j'ai le plaisir de le souligner, la demande intérieure française dans ces secteurs reste particulièrement forte. Mais j'ai le regret d'indiquer que c'est plus par les exportations qu'au travers de l'appareil productif français qu'il est fait face aux « bouffées » d'importations que relèvent de temps en temps les statistiques douanières. Nous avons donc une action précise à mener dans ce domaine. Je ne manque d'ailleurs pas une occasion de le souligner.

En revanche, des éléments se révèlent favorables. A cet égard, les secteurs qui ont été cités par vos rapporteurs me paraissent intéressants, mais il y en a d'autres. Le secteur qui accuse l'excédent le plus important est celui des biens d'équipement, biens qui sont exportés vers l'Europe de l'Est et des pays en voie de développement. Il s'agit d'un facteur fondamental de notre équilibre qui s'ajoute notamment au secteur de l'industrie automobile qui marche fort bien, et dégage un excédent important de 17 milliards.

Les ventes de biens d'équipement sont faites d'habitude par d'assez grandes entreprises. Je voudrais à ce propos qu'il n'y ait pas de malentendu sur la répartition de l'aide de l'Etat au commerce extérieur. D'abord, il s'agit dans l'ensemble de sommes tout à fait faibles. En effet, la totalité des interventions de l'Etat en faveur du commerce extérieur est inférieure à la subvention versée à la caisse de retraite de la S. N. C. F. — il ne s'agit que d'une comparaison — alors que le commerce extérieur représente 20 p. 100 de notre P. N. B.

Il faut savoir que 60 p. 100 des transactions de notre commerce s'effectuent au comptant et ne nécessitent donc pas d'intervention de l'Etat. Celle-ci porte en effet essentiellement sur le crédit. Ce sont les grandes entreprises qui consentent, pour des opérations à très long terme telles les ventes de biens d'équipement, aux pays acheteurs, qu'il s'agisse des pays de l'Europe de l'Est ou des pays en voie de développement — et à leur demande d'ailleurs — des conditions de crédit particulièrement favorables. C'est après, je le précise, que l'aide de l'Etat au commerce extérieur se répercute vers les entreprises plus petites, par le biais de la sous-traitance. Ainsi pour la construction d'une centrale nucléaire, 70 p. 100 du chiffre d'affaires est sous-traité entre 200 ou 300 entreprises.

Si donc, notre commerce extérieur rencontre encore certaines difficultés — je ne l'ai jamais caché — il a connu un redressement spectaculaire. Celui-ci est quelque peu interrompu par la hausse de la facture pétrolière depuis six mois et par une tendance excessive et inquiétante à l'importation depuis deux mois. Mais il n'y a aucune raison de baisser les bras pour l'avenir.

Les études auxquelles on a fait allusion sont en cours tant au ministère de l'industrie que dans mes propres services. Comme le suggérait Mme Louise Moreau, nous avons en effet tout intérêt à entreprendre, à l'échelon européen, un examen des perspectives d'approvisionnement en matières premières.

S'agissant des « créneaux porteurs » pour employer le jargon désormais traditionnel — car je n'ai jamais très bien compris comment un créneau pouvait être porteur — il me paraît difficile de donner des indications très précises. Il s'agit plutôt de dégager des tendances, des probabilités. Des études sont en cours dans les différents ministères intéressés.

Je traiterai successivement des procédures financières; de l'animation du commerce extérieur et du rôle des hommes dans l'effort.

Les principales améliorations apportées cette année aux procédures financières portent sur le régime des cautions, sur les cotations de marché, sur des dispositions plus favorables à notre ingénierie et surtout sur des conditions plus faciles d'accès des petites et moyennes entreprises au commerce extérieur.

J'insisterai sur ce dernier point.

Cette action suppose non seulement une meilleure information sur laquelle je reviendrai à propos des demandes budgétaires qui vous sont présentées pour le centre français du commerce extérieur, mais surtout une simplification des procédures.

Il est faux de prétendre que les P. M. E. n'exportent pas. Parmi les leaders français à l'exportation, non quant au volume mais en pourcentage d'activité, on trouve beaucoup de P. M. E. Ainsi, pour la vente de centraux téléphoniques à l'Union soviétique, la sous-traitance concerne plusieurs centaines de P. M. E. françaises de qualité comme le prouve la liste publiée dans *Le moniteur du commerce international*.

Nos procédures sont souvent trop compliquées, trop pesantes et revêtent un caractère quelque peu ésotérique. Il faut les simplifier et mieux les faire connaître. Ainsi, nous arriverons à la situation qui me paraît idéale, à savoir qu'un nombre plus important d'entreprises exportent une gamme plus variée de produits. Nous ne pourrions en effet résister que si la pyramide est la plus large possible.

A titre d'exemple, en Chine, en un an, nous sommes passés du troisième au quatorzième rang. Quand je m'en suis étonné auprès des autorités chinoises, elles m'ont répondu que c'était la faute de la « bande des quatre ». Mais, si nous avons été les seules victimes, c'est parce que nous avions conclu avec ce pays des contrats portant sur de trop grandes opérations sur lesquelles les difficultés politiques ont plus d'influence que sur les petites opérations quotidiennes.

L'exportation de produits plus diversifiés est donc, je le répète, un élément de la consolidation des résultats de notre commerce extérieur.

Nous avons à cet effet procédé à toute une série de simplifications des procédures. Nous avons aussi modifié la politique des foires expositions pour faciliter la participation des entreprises qui exportent pour la première fois. Cette politique est en train de donner un certain nombre de résultats, j'en suis particulièrement heureux.

Un effort considérable de renforcement des moyens du service de l'expansion économique à l'étranger a été accompli. M. Mayoud a cité dans son rapport écrit le cas du poste de Londres qui compte encore 80 agents. Il en employait 96 il y a peu de temps. Le redéploiement interne se poursuit mais avec une certaine prudence, car il tient naturellement compte des situations humaines; on ne peut pas, en effet, déplacer des fonctionnaires chargés de famille du jour au lendemain. Néanmoins, la tendance est tout à fait nette et nous avons augmenté le nombre de nos agents dans de nombreux pays qui offrent d'intéressantes perspectives pour l'avenir de notre commerce extérieur par rapport à ceux avec lesquels nous entretenons traditionnellement des relations. L'action de l'administration dans les pays à économie libérale paraît d'ailleurs moins directement rentable que dans les pays à commerce d'Etat ou dans les pays sous-développés. Depuis 1976, trente-deux nouveaux postes ont été créés dont sept dans les pays pétroliers, cinq dans les autres pays à développement rapide et seize dans les pays africains.

Ces actions supposent un effort d'adaptation de l'instrument administratif à la situation actuelle. Mais j'ai voulu aussi faire porter l'effort sur le personnel administratif en poste en France. Je considère — je l'ai souvent dit — que le commerce extérieur est une affaire intérieure, une bataille qui se gagne d'abord chez nous, dans la mesure où les responsables doivent être informés, en priorité par les chambres de commerce et les services décentralisés — c'est-à-dire à l'échelon local — des diverses procédures qui leur sont offertes et des aides dont ils peuvent bénéficier. Tel est l'objet des mesures qui vous sont proposées en faveur du centre français du commerce extérieur.

Comme vous avez pu le constater, le nombre des conseillers commerciaux en mission permanente en France a été augmenté de huit à douze et passera à quatorze l'année prochaine, de sorte qu'ils soient le plus près possible des exportateurs potentiels et qu'ils puissent leur donner les conseils nécessaires.

Dans le même souci, je m'emploierai à décentraliser les activités de la Coface.

M. René de Branche. C'est nécessaire.

M. le ministre du commerce extérieur. Quant au centre français du commerce extérieur, sa mission est précisément d'informer nos entreprises sur les possibilités que leur offrent les pays

étrangers, soit à l'importation, soit à l'exportation. Car — et sur ce point votre remarque sur le soja, monsieur Revet, était tout à fait fondée — il ne faut jamais être dépendant d'un seul fournisseur.

J'ouvre une parenthèse pour signaler que je m'attache en ce moment plus à nos importations qu'à nos exportations.

J'ai pu constater que certains secteurs enregistraient un déficit considérable : 2700 millions de francs pour les produits de la pêche, 700 millions de francs pour les fleurs coupées, 1 milliard de francs pour la viande de cheval, 2 milliards de francs pour le matériel de bureau.

J'en reviens au centre français du commerce extérieur qui a pour mission de mettre les informations qu'il recueille à la disposition des opérateurs français. A cet effet, il doit être modernisé et son action décentralisée. Il apportera cette contribution fondamentale en liaison avec non seulement les chambres de commerce et les organisations professionnelles en France, mais aussi le service d'expansion économique et les chambres de commerce françaises à l'étranger en faveur desquelles je poursuivrai le programme de rénovation. Notre système demande un peu plus de souplesse. Les Allemands, les Japonais n'ont pas de conseillers d'expansion économique à l'étranger. Tout passe pratiquement par les chambres de commerce. Ce n'est sans doute pas non plus le meilleur système. Mais nous devons rechercher une sorte de division du travail.

M. Jean-Marie Daillet. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre du commerce extérieur. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Daillet, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean-Marie Daillet. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Je tiens à souligner la qualification et le dynamisme des conseillers commerciaux de la France à l'étranger.

Je vous félicite, monsieur le ministre, pour l'action que vous avez conduite notamment en Amérique du Nord, où j'ai pu récemment constater le réalisme et le dynamisme de nos conseillers. Loin de pousser nos entreprises à viser l'ensemble du marché, ils ont eu l'intelligence de définir des zones pour certains produits, pour certaines entreprises, permettant ainsi à ces dernières d'obtenir des succès immédiats, importants et durables grâce à des actions en profondeur bien localisées.

Toutefois, ces efforts n'ont pas encore abouti comme vous le souhaiteriez.

Un pays d'Asie que je ne nommerai pas et qui désirait renouveler son réseau ferroviaire a acheté du matériel japonais. Si le consortium qui représente habituellement les intérêts ferroviaires français à l'étranger avait été alerté, je suis certain que la S.N.C.F. aurait donné des conseils qui eussent été bien utiles, puisque la voie ancienne sur laquelle circule ce matériel japonais tout neuf ne permet pas à celui-ci d'atteindre les performances annoncées. Je pourrais citer bien d'autres exemples semblables.

Vous venez d'évoquer la Chine, monsieur le ministre. Vous avez raison d'affirmer qu'il faudrait lancer des actions plus quotidiennes et de moindre ampleur. S'est-on avisé, par exemple, que la traction humaine reste encore l'un des grands moyens de transport du matériel dans ce pays ? Puisque nos campagnes et nos haras sont désormais des conservatoires de chevaux et de bovins qui n'ont plus aucune activité en matière de trait, la France — et d'autres pays, bien sûr — pourrait fournir à la Chine des animaux qui permettraient d'adoucir la peine des coolies — ils ne s'appellent plus ainsi, mais la réalité demeure — et de développer l'élevage dans ce pays.

Ce sont des suggestions que nous ne devrions pas négliger. Je vous ai d'ailleurs écrit à ce sujet.

Enfin, les résultats spectaculaires que vous avez pu enregistrer dans le domaine agro-alimentaire devraient être soutenus par un plus grand nombre d'attachés agricoles.

Savez-vous, monsieur le ministre, que les Pays-Bas comptent davantage d'attachés agricoles à l'étranger que la France ?

Telles sont les brèves remarques que je tenais à faire, et je vous remercie encore, monsieur le ministre, de m'avoir permis de les présenter.

M. le ministre du commerce extérieur. J'ai bien noté vos suggestions, monsieur le député.

Je signale au passage que le secteur agro-alimentaire est l'un de ceux qui, pour le moment, offrent d'intéressantes perspectives. Je rappelle, en effet, qu'il a rapporté l'année dernière environ un milliard de francs d'excédents et que nous en attendons cette année trois ou quatre milliards de francs.

Il convient, en outre, de souligner l'augmentation très rapide de la part des produits transformés par rapport à celle des produits bruts.

M. Antoine Gissinger. C'est ce qui est intéressant !

M. le ministre du commerce extérieur. C'est l'un de ces nombreux secteurs qui marchent et je suis heureux de le signaler.

Je reviens, monsieur le président, mesdames, messieurs, aux aspects proprement budgétaires.

Quelles nouvelles actions, quelles priorités ont été définies compte tenu des exigences du commerce international ?

La présence physique des Français à l'étranger est sans doute l'une de nos faiblesses traditionnelles. Plusieurs orateurs, notamment M. Mayoud, l'ont souligné.

Notre colonie à l'étranger n'est pas très importante quand on la compare à celle d'autres pays. Au Brésil, par exemple, il y a six millions d'Italiens, cinq millions d'Allemands, quatre millions de Japonais. De tels chiffres donnent au commerce extérieur de nos partenaires un avantage assez considérable.

Le Français soigne la qualité, nous en sommes tous convaincus, mais néglige la quantité. Nous devons donc mobiliser toutes nos ressources pour faciliter cette action.

Cette nécessaire présence physique sur les marchés étrangers doit se traduire par l'implantation de réseaux commerciaux, voire d'unités de production. Car dans certains pays on ne vend pas si on n'est pas présent physiquement. C'est pourquoi il faut aider les entreprises françaises à s'installer à l'étranger. Certes, comme l'a indiqué votre rapporteur pour avis, une telle politique ne peut être que sélective de façon, d'une part, à empêcher ce qui ne serait que de simples délocalisations et, d'autre part, à favoriser tout apport positif pour le commerce extérieur français. La Régie Renault a ouvert la voie dans ce domaine voilà de nombreuses années par ses investissements, notamment en Amérique latine.

Les statistiques prouvent que c'est une politique positive pour le commerce extérieur et aussi pour l'emploi.

En effet, la production, par exemple, des pièces détachées vient très vite relayer celle des voitures toutes montées. Quand une telle politique est bien corçue, bien conduite, bien surveillée, elle ne peut être que bénéfique.

D'autres améliorations doivent être apportées pour assurer la modernisation du centre français du commerce extérieur dont la tâche essentielle est, je le rappelle, de diffuser, en liaison avec les chambres de commerce, tous les renseignements qu'il recueille sur les plans régional et départemental.

Les crédits affectés au centre français du commerce extérieur et à l'Actim — Agence pour la coopération technique, industrielle et économique — augmentent de 20,6 p. 100, progression nettement supérieure à celle des dépenses de l'Etat. Ce taux traduit la priorité que nous avons donnée à la promotion du commerce extérieur.

Comme le centre français du commerce extérieur, l'Actim est un outil fondamental de cette politique. Il a pour mission d'envoyer à l'étranger des conseillers français auprès d'organes de décision, sur lesquels ils pourront avoir une influence considérable, et d'assurer, en France, dans des entreprises ou des centres de formation, la formation de stagiaires de très haut niveau technique, rompus à la pratique de notre langue, de nos techniques, de nos habitudes, de notre démarche intellectuelle. Ces stagiaires assureront ensuite le relais normal de la présence technique française à l'étranger, afin, par exemple, de contrebalancer l'influence des Etats-Unis, comme le souhaitait M. Gantier.

La progression des crédits du service de l'expansion économique à l'étranger, qui est voisine de 20 p. 100 depuis 1976, permettra l'application du programme d'action prioritaire n° 9. Comme le souhaitait M. Mayoud, elle sera consacrée à l'augmentation des moyens du service et à son redéploiement.

Les moyens accrus mis à la disposition du centre français du commerce extérieur et de l'Actim leur permettront de multiplier leurs interventions auprès des P. M. E., de les moderniser et d'accroître ainsi les possibilités du commerce extérieur français.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, tels sont les éléments essentiels de l'action qui doit être entreprise.

En ce qui concerne l'année dernière, j'ai rappelé les chiffres, les résultats et la nécessité de continuer nos efforts. Cela est évident car rien n'est réglé ni acquis définitivement. Il subsiste encore dans notre commerce extérieur des zones géographiques ou sectorielles de fragilité. Nous devons nous y consacrer et essayer de consolider les résultats acquis notamment en élargissant la base de la pyramide afin d'assurer nos positions.

Nous devons également veiller aux importations. Il est certes difficile de citer des exemples de limitations d'importations, mais nous devons savoir agir lorsque le besoin s'en fait sentir, comme cela a été récemment le cas à plusieurs reprises.

Nous enregistrons depuis quelques mois une très forte augmentation de la demande intérieure sur certains produits, ce qui provoque des bouffées d'importations dans les secteurs concernés. Nous devons rechercher les meilleurs moyens de réagir, cas par cas, notamment en étudiant les possibilités de développement des productions nationales correspondantes. Certes, il ne s'agit nullement de produire à des coûts ruineux, ce qui serait préjudiciable tant aux consommateurs qu'aux contribuables. Mais il serait intéressant de pouvoir répondre de nouveau à un certain nombre de nos besoins dans des conditions satisfaisantes et économiquement saines.

Nous devons donc consentir en permanence des efforts sur les importations, comme il est nécessaire de poursuivre nos actions en faveur des exportations. C'est pourquoi le projet de budget vous propose des moyens prioritaires représentés par le centre français du commerce extérieur, par l'action de notre corps d'expansion économique à l'étranger et par l'Actim, c'est-à-dire par une coopération technique de haute qualité.

En outre, l'effort de tous sera indispensable, car je répète que la bataille du commerce extérieur se gagne d'abord à la maison ; c'est un problème intérieur.

Dans ces conditions, et malgré la difficulté des problèmes, je suis persuadé que, si nous travaillons tous ensemble, en faisant preuve de bonne volonté et en restant conscients de l'intérêt fondamental que présente le commerce extérieur pour l'équilibre économique français et pour la situation de l'emploi, nous pouvons parfaitement faire face à ce défi. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Christian Pierret, rapporteur spécial. Je tiens à vous remercier, monsieur le ministre, pour toutes les précisions que vous avez bien voulu nous donner et pour la qualité de votre exposé.

J'aimerais néanmoins savoir si vous avez l'intention de répondre, et sous quelle forme, aux six observations de la commission des finances, qui sont très précises, parfois ponctuelles, mais concernent des secteurs essentiels soit du commerce extérieur, soit de l'industrie et de l'économie française.

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce extérieur.

M. le ministre du commerce extérieur. Je ne voudrais pas lasser l'Assemblée, mais, si vous me le permettez, monsieur le président, je suis prêt à répondre aux observations de la commission.

M. le président. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le ministre du commerce extérieur. La première de ces observations concerne les importations « sauvages » de textiles et produits d'habillement.

Je ne sais pas très bien ce que signifie l'expression « importations sauvages ». Serait-ce les pays d'où viennent les produits en cause que l'on qualifie de « sauvages » ? (Sourires.)

S'il s'agit d'importations clandestines, il est assez difficile de les connaître. S'il s'agit d'importations excessives, ou jugées telles, je suis prêt à en parler.

Dans le secteur des textiles et de l'habillement s'est produit, il y a deux ans, un mouvement d'importations très violent en provenance de pays d'Asie du Sud-Est, dans des conditions de concurrence tout à fait anormales. Cela a profondément perturbé le marché français, car, dans les pays en voie de développement dont il s'agissait, se combinaient des investissements très modernes avec une main-d'œuvre très efficace et fort peu payée. Ces importations étaient donc particulièrement dévastatrices pour nos industries traditionnelles. C'est pour remédier à cette situation qu'a été négocié, à Bruxelles, l'accord multifibres, qui assure une protection de nos industries contre de telles importations tout en nous permettant de continuer à commercer avec les pays en cause, ce qui est indispensable car il n'est pas question d'entraver le développement des pays en voie de développement ; c'est d'ailleurs grâce à nos échanges commerciaux avec ces derniers que nous pouvons assurer l'équilibre de notre commerce extérieur.

Ma position a toujours été claire sur ce point. Ici comme à Bruxelles, j'ai sans cesse répété : pas de choc, pas d'hypocrisie. Autrement dit, il ne faut pas que ces pays montent des « coups » contre nous et profitent d'une situation exceptionnellement favorable par rapport à la nôtre pour essayer de perturber nos marchés.

Mais, aujourd'hui, les choses sont différentes.

Nos difficultés principales ne viennent plus des pays en voie de développement. Notre déficit, en particulier avec les Etats-Unis, s'accroît dans le secteur du textile et de l'habillement notamment parce que ce pays, moderne et développé, produit, dans ce domaine, à des coûts inférieurs aux nôtres. Notre commerce avec l'Italie soulève aussi des difficultés car les charges sociales m'apparaissent y avoir un caractère surtout théorique.

Il faut donc étudier en permanence avec les autorités de Bruxelles les moyens de surveiller l'évolution des échanges afin d'assurer à nos industries des conditions de concurrence normales ; cela a été fait il y a quelques mois pour les chandails italiens, et j'y ai veillé personnellement.

Mais, depuis deux ans, je le répète, la situation a changé.

M. René de Branche. Elle est aussi grave, monsieur le ministre !

M. le ministre du commerce extérieur. Le problème est encore plus difficile à régler car que peut-on faire si un pays européen n'applique pas sa propre législation sociale ? Il ne reste qu'à se protéger.

M. Alain Richard. Il y a des réponses dans le droit communautaire !

M. le ministre du commerce extérieur. Malheureusement non, parce que le droit communautaire est — et cela est normal — fondé sur la notion de plainte. Il faut alors pouvoir apporter des preuves, ce qui n'est pas toujours facile.

M. Christian Pierret, rapporteur spécial. La fraude sur l'origine se prouve !

M. le ministre du commerce extérieur. Chaque fois que nous avons pu fournir des preuves, nous avons obtenu que Bruxelles prenne des mesures.

M. René de Branche. Vous avez été énergique il y a deux ans, soyez-le encore !

M. le ministre du commerce extérieur. Je le suis tous les jours.

La deuxième observation présentée par le rapporteur a été repoussée par la commission. Elle n'appelle donc aucun commentaire.

Troisième observation. « La commission constate que l'orientation de notre appareil de production vers l'exportation et la recherche systématique du développement des exportations se fait : au détriment de notre tissu industriel ; en l'absence d'une politique véritablement cohérente... »

Je ne sais pas du tout la portée d'une telle observation. En effet, l'orientation de notre appareil de production vers l'exportation me paraît être une nécessité évidente. Je l'ai dit tout à l'heure : il ne s'agit pas d'orienter uniquement les producteurs vers les exportations en leur recommandant de ne pas se soucier du marché intérieur. Les meilleurs exportateurs sont ceux qui sont bien placés sur le marché intérieur. Je répète que tout se gagne « à la maison ».

M. Alain Richard. Dites-le au Premier ministre !

M. le ministre du commerce extérieur. Tout le problème est d'arriver à inciter des entreprises qui exportent peu ou occasionnellement à exporter davantage et de façon plus régulière. Il ne s'agit pas de réduire la production intérieure au profit de celle qui est destinée à l'exportation. Les deux sont liés. D'ailleurs, les possibilités de vente à l'étranger permettent souvent aux entreprises de survivre.

M. Jean-Marie Daillet. Et de rentabiliser les services !

M. le ministre du commerce extérieur. Exactement.

Alors, voilà quelle est la politique que nous avons engagée. Et je ne vois aucune raison de ne pas la poursuivre.

Quatrième observation : « La commission constate l'aggravation de la pénétration du marché intérieur français des biens de consommation par des productions étrangères et l'absence de politique pour faire face à cette évolution dangereuse pour l'emploi et pour notre indépendance... »

Je viens de parler de ce problème. Mais je rappelle que la pénétration du marché intérieur par des produits étrangers est plus faible en France que dans certains pays voisins. Cependant, elle peut être considérée comme excessive dans certains domaines. J'ai déjà cité des exemples. Il en existe d'autres.

J'examine périodiquement la liste des importations, et quand je constate que nous importons pour 200 millions de francs de tomates des Pays-Bas, qui ne sont pas, que je sache, un pays typiquement méditerranéen (Sourires) je me dis qu'il y a

quelque chose qui ne va pas dans les circuits de distribution ou autre part. Mais, bien sûr, aux Pays-Bas, le gaz est moins cher que chez nous.

M. Alain Richard. Cela fait vingt ans qu'on prétend s'attaquer au problème des structures de distribution des produits agricoles. On voit le résultat.

M. Emmanuel Hamel. Cela n'a rien à voir avec les importations de tomates !

M. le ministre du commerce extérieur. Je puis vous répondre, monsieur Alain Richard, que la situation s'améliore nettement. Dans le secteur agro-alimentaire, les résultats, sans être spectaculaires, traduisent une évolution sensible : la proportion des produits transformés, élaborés, ne cesse de croître. Or c'est là qu'est l'avenir de notre commerce extérieur. Nous ne pouvons pas fermer nos frontières. Certes, nous devons nous protéger quand cela est nécessaire, et il y a des exemples. Mais se refermer sur soi-même, pour un pays comme la France, ce serait un suicide !

Mme Louise Moreau et M. René de Branche. Très bien !

M. le ministre du commerce extérieur. D'ailleurs, personne n'a proposé la fermeture des frontières. Nous devons donc continuer à commercer avec les autres.

Alors, quels sont nos atouts ?

Dans plusieurs domaines, notre position est très bonne. Une liste a été citée, que je pourrais allonger en énumérant les secteurs où nous sommes maintenant les premiers.

Rappelez-vous, il y a vingt ans — je ne dis pas cela pour vous, monsieur Alain Richard, car vous étiez trop jeune — nul ne pouvait affirmer que les voitures françaises étaient considérées comme les meilleures. Dans ce domaine, nous étions battus par d'autres. Or, aujourd'hui, tous les pays — ceux d'Europe de l'Est comme ceux d'Amérique latine — nous demandent d'implanter chez eux des usines d'automobiles françaises. Dans ce secteur comme dans d'autres — avions, hélicoptères par exemple — nous avons accompli des progrès remarquables.

Quant au domaine des services, le seul secteur où nous enregistrons encore un déficit est celui du fret maritime. Mais dans l'ensemble, qu'il s'agisse des autres types de fret ou des assurances, le résultat est nettement positif. Je ne cherche pas à forcer les chiffres, qui figurent d'ailleurs dans les statistiques douanières concernant les marchandises.

Pour avoir une idée de la santé économique de la France, il suffit de savoir que pour les biens et les services, autrement dit les biens et ce qui accompagne leurs ventes — les assurances, les transports sous leurs différentes formes, l'ingénierie, c'est-à-dire « la matière grise », les travaux publics — le solde est positif.

Or il s'agit quand même de secteurs d'avenir. Et je suis heureux de constater que notre capacité d'inventer nous a permis, l'année dernière, d'avoir un excédent de treize milliards.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le ministre du commerce extérieur. C'est un signe de santé intellectuelle, morale, physique et économique de la France et des Français.

M. René de Branche. Et c'est un phénomène nouveau !

M. le ministre du commerce extérieur. Effectivement, c'est nouveau.

M. Alain Richard. Mais attention avec la réforme du centre national de la recherche scientifique !

M. le ministre du commerce extérieur. Cinquième observation...

M. Christian Pierret, rapporteur spécial. Me permettez-vous de présenter une remarque au sujet de la quatrième observation, monsieur le ministre ?

M. le ministre du commerce extérieur. Très volontiers, monsieur Pierret.

M. le président. Nous n'allons pas reprendre le débat en commission, d'autant que les observations de la commission n'ont pas d'incidence financière, puisque celle-ci a conclu à l'adoption des crédits sans modification. Je crois qu'il faut garder une certaine cohérence à nos débats. (Applaudissements sur divers bancs de l'union pour la démocratie française.)

La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Christian Pierret, rapporteur spécial. Je reviens donc sur la quatrième observation. Le problème, évoqué dans mon rapport, posé par l'importation à 100 p. 100 de certains biens de consom-

mation ou de semi-équipement n'est pas résolu lorsque l'on confie à des sociétés françaises le soin de satisfaire la demande sur le marché intérieur français en utilisant des brevets étrangers ou en implantant des usines à l'étranger.

Cela pose la question du poids du ministère du commerce extérieur. Celui-ci doit être en mesure de coordonner des actions de politique industrielle et de se rapprocher des autres départements ministériels pour qu'une réponse soit donnée à cette question, non pas seulement au niveau des biens et des services, mais également à l'échelon industriel.

C'est là un point important qui souligne, d'ailleurs, la faiblesse de vos moyens matériels et humains et qui, bien entendu, exige qu'on en dégage de nouveaux. Je pense, monsieur le ministre, que vous ne pourriez qu'être d'accord avec moi sur ce point.

M. le président. Revenons-en à l'examen des crédits mes chers collègues.

M. René de Branche. Pour une fois, un vrai débat, un débat intéressant à eu lieu !

M. Alain Richard. En dépit des efforts de la présidence pour l'abréger !

M. le président. J'appelle maintenant l'ensemble des crédits inscrits à la ligne « Economie et budget : III. — Economie ».

Outre les crédits du commerce extérieur, cette ligne comprend les crédits de l'économie précédemment discutés et réservés.

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 32 322 207 francs ;

« Titre IV : 51 304 468 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 40 080 000 francs ;

« Crédits de paiement : 15 millions de francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

M. Alain Richard. Les socialistes votent contre.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Sur le titre IV, MM. Gosnat, Gouhier, Ducloné et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement n° 444 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 10 millions de francs. »

La parole est à M. Bordu.

M. Gérard Bordu. Cet amendement ne vise pas à mettre en cause le centre français du commerce extérieur. Nous pensons simplement que celui-ci ne peut constituer une panacée pour le développement économique extérieur.

Nous considérons que l'essentiel est de faire reposer l'appareil économique sur un marché intérieur solide, avec un pouvoir d'achat suffisant pour relancer l'appareil de production et le mettre en état de devenir compétitif sur le plan extérieur, en ce qui concerne tant les échanges que la coopération en général.

Nous considérons que la politique du « tout extérieur » est dangereuse car elle fait dépendre l'économie et la monnaie des aléas internationaux que constituent notamment aujourd'hui l'inflation et les fluctuations du dollar, dont on n'a pas parlé ici, mais qui jouent un rôle déterminant dans les échanges.

Nous proposons de réduire des crédits, mais non de les supprimer, et cela pour donner sa juste place à l'instrument proposé et ne pas laisser penser que celui-ci est seul susceptible de résoudre les problèmes en discussion.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Pierret, rapporteur spécial. La commission a repoussé cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre du commerce extérieur. Je ne comprends pas le sens de cet amendement qui vise à réduire les crédits du centre français du commerce extérieur, dont la mission est fondamentale puisqu'elle consiste à mettre en rapport toutes les parties intéressées au commerce extérieur. L'adoption d'une telle proposition ne pourrait donc que nuire aux intérêts de l'économie française et de l'emploi.

L'exposé sommaire qui accompagne l'amendement suggère d'établir une liaison avec la direction générale de la concurrence et de la consommation. Or le hasard veut que je loge dans les mêmes bâtiments que cet organisme. Je me demande donc s'il ne s'agit pas d'une confusion d'ordre immobilier. (*Sourires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 444.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. M. Gosnat et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement n° 443 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits du titre IV de 8 180 000 francs. »

La parole est à M. Bordu.

M. Gérard Bordu. Monsieur le ministre, il n'y a pas eu de confusion immobilière. Mais il serait dommageable pour l'économie française de mettre en cause l'action de la direction de la concurrence et de la consommation. Or nous assistons déjà à une réduction des contrôles de la concurrence.

Quant à l'amendement n° 443, il ne supprime pas les crédits de l'agence pour la coopération technique industrielle et économique, mais vise simplement à les réduire. En effet, il importe de ne pas mettre en concurrence des outils qui, à des titres divers, sont complémentaires. Nous proposons donc d'économiser sur des dépenses qui sont essentiellement destinées à financer le redéploiement.

Nous suggérons que les sommes ainsi économisées soient également affectées à la direction de la concurrence et de la consommation en vue d'accroître les effectifs de ce service dont le rôle doit être maintenu et développé.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Pierret, rapporteur spécial. La commission a estimé nécessaire de maintenir les crédits en faveur de l'agence pour la coopération technique industrielle et économique en vue d'une meilleure réalisation du programme d'action prioritaire n° 9.

C'est pourquoi elle a repoussé l'amendement présenté par M. Gosnat et les membres du groupe communiste.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre du commerce extérieur. Le Gouvernement est du même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 443.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...
Je mets aux voix le titre IV.
(*Le titre IV est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.
(*Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.*)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.
(*Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'économie.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980, n° 1290 (rapport n° 1292 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération :

(Annexe n° 48. — M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial ;

Justice :

Justice :

(Annexe n° 27. — M. Germain Sprauer, rapporteur spécial ; avis n° 1296, tome 1, de M. Henri Baudouin, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Condition pénitentiaire :

(Annexe n° 28. — M. Alain Bonnet, rapporteur spécial).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à onze heures trente.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

